



## Communiqué de presse

Saint-Denis  
Le 11 mars 2015

### Consultation en ligne des résultats à l'examen du permis de conduire

A compter du lundi 16 mars 2015, les candidats à l'épreuve du permis de conduire pourront consulter leur résultat sur internet.

Rapide et très pratique, ce nouveau service ouvert à tous les candidats permettra de savoir s'ils sont reçus, mais il permettra aussi de télécharger leur permis probatoire et de suivre la fabrication du permis en ligne.

➤ **Une plate-forme multiservices simple d'accès**

Les candidats au permis de conduire, qui le souhaitent, auront désormais accès à leur résultat d'examen en ligne, 48 heures après le passage de l'épreuve pratique de conduite. Il leur suffira de se connecter à leur espace personnel en renseignant le numéro de dossier transmis lors de leur inscription à l'examen, leur date de naissance et leur catégorie de permis.

<http://www.securite-routiere.gouv.fr/permis-de-conduire/resultats-du-permis-de-conduire>

En cas d'échec, le certificat émis portera la mention « insuffisant ». Dans ce cas les candidats seront informés des raisons et des pistes d'amélioration indiquées dans leur bilan de compétences.

Les candidats reçus, dont le résultat est « favorable », auront la possibilité de télécharger directement leur Certificat d'examen du permis de conduire (CEPC) ou de le récupérer auprès de leur école de conduite. Ce document tient lieu de permis de conduire sur le territoire national au regard des forces de l'ordre en attendant la délivrance du permis de conduire définitif. Il est valable quatre mois, à dater du jour de l'examen, et doit être accompagné d'un titre justifiant de son identité. En cas de contrôle, ce certificat peut être présenté sur smartphone, sur tablette ou dans sa version imprimée.

➤ **Un système d'alerte de la date de délivrance de son permis de conduire**

Un lien direct vers le portail de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) permet également aux nouveaux conducteurs de suivre les étapes de fabrication de leur permis de conduire au format « carte de crédit ». Pour suivre les différentes étapes en temps réel de la fabrication du permis de conduire, les candidats peuvent se connecter sur le site :

<http://www.permisdeconduire.ants.gouv.fr>

S'ils le souhaitent, ils seront alertés par SMS ou par courriel dès sa mise à disposition. Cette option vise à limiter les vols de permis de conduire dans les boîtes aux lettres en permettant aux candidats d'être présent le jour de la distribution des titres.

**Contact presse**

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle  
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr  
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974



➤ **Un outil de lutte contre les accidents de la route chez les jeunes**

Grâce à cette application, la Sécurité routière dispose d'un espace de communication supplémentaire pour adresser des **messages de prévention ciblés** à près d'un million de candidats au permis de conduire par an, en majorité des jeunes.

**La route est la première cause de mortalité chez les jeunes, les 18-29 ans représentant la population la plus largement touchée par les accidents de la route.**

Cette initiative, qui s'inscrit dans le cadre de la politique de modernisation et de dématérialisation du permis de conduire, a pour but de **simplifier les démarches administratives** des jeunes conducteurs.

<http://www.securite-routiere.gouv.fr/permis-de-conduire/resultats-du-permis-de-conduire>

<http://www.permisdeconduire.ants.gouv.fr>

**Contact presse**

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle  
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr  
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974

